

Seraing, le 17 octobre 2019

Ecolo Seraing demande le remboursement des sommes perçues indument par le Comité des fêtes du PS d'Ougrée.

Lundi soir au conseil communal de Seraing, suite à une question du groupe PTB, une demande de subside intitulée « Octroi d'une subvention en numéraire à l'association "Comité des fêtes d'OUGRÉE" » n'a pas été votée.

Le collège n'a pas pu répondre aux questions de l'opposition concernant l'identité de ce comité. Le point a donc été logiquement retiré.

Nous avons appris hier soir par voie de presse¹ que l'identité réelle de ce comité n'est en fait que le « comité des fêtes du PS d'Ougrée ». De l'aveu même de la section locale du PS d'Ougrée, « Le comité est une émanation du parti socialiste (...) »

Ceci pose plusieurs questions :

- Pourquoi le nom complet de ce comité n'est-il pas mentionné dans la délibération ?
- Pourquoi le collège, dont plusieurs membres font partie de la section du PS d'Ougrée, n'était-il pas en mesure de répondre sur l'identité du comité en séance ? La demande de subside était pourtant formulée par Madame Sabine Roberty, ancienne échevine et actuelle conseillère communale socialiste.
- Pourquoi le PS d'Ougrée recevrait-il une subvention publique de la ville de Seraing ? En vertu du Code de la démocratie locale, (L3331-2 du CDLD), une subvention ne peut être octroyée qu'à "des fins d'utilité publique". Subventionner le PS d'Ougrée ne peut être considéré comme étant de l'utilité publique. Une telle subvention se heurte en outre aux lois organisant et limitant le financement des partis politiques.
- Pourquoi les membres du PS d'Ougrée ne sont-ils pas sortis du conseil lors de la présentation du point, comme l'oblige l'article 80§8 du ROI du conseil communal² (le comité des fêtes du PS d'Ougrée étant vraisemblablement une association de fait et donc ses membres s'engagent sur leur patrimoine personnel) ?

Nous avons pu consulter les demandes et les attributions passées de subsides du comité des fêtes (du PS) d'Ougrée. 4 demandes donnant lieu à 3 octrois de subsides ont été rapportées :

- Au conseil du 14/10/19 : point reporté
- Au conseil du 10/09/18 : subside octroyé 2000€
- Au conseil du 19/06/17 : subside octroyé 2000€
- Au conseil du 17/10/16 : subside octroyé 2000€

¹ <https://www.sudinfo.be/id146873/article/2019-10-16/le-ps-dougree-se-sert-de-largent-de-la-ville-pour-ses-activites-une-subvention>

Article électronique paru ce jour en format papier dans la Meuse p5

² L'article 80§8 stipule : « Les conseillers communaux s'engagent à déclarer tout intérêt personnel dans les dossiers faisant l'objet d'un examen par l'institution locale et, le cas échéant, s'abstenir de participer aux débats (on entend par « intérêt personnel » tout intérêt qui affecte exclusivement le patrimoine du mandataire ou de ses parents et alliés jusqu'au deuxième degré) »

Il est important de noter qu'à aucun moment, l'intitulé des points mis en délibération lors du conseil communal ne mentionne que le comité des fêtes est une émanation du PS Ougrée. A aucun moment également, les demandes de subsides, toutes signées par Mme Roberty, ne mentionne le parti socialiste.

Notons également que toute subvention doit faire l'objet d'une délibération et que le bénéficiaire doit notamment l'utiliser aux fins pour lesquelles elle a été octroyée. Il doit attester l'utilisation de la subvention selon les justifications prévues par la délibération et restituer la subvention si elle n'est pas utilisée aux fins fixées. A ce stade nous n'avons pas encore reçu ces justificatifs.

Nous estimons que le conseil communal a été mal informé voir trompé sur l'objet de ces délibérations, que par conséquent ce dernier ne pouvait exprimer un vote valable et que ces délibérations sont nulles et non avenues.

Nous demandons dès lors au Collège communal d'exiger la restitution des subventions versées au PS d'Ougrée.

Nous demandons parallèlement et solidairement au PS de Seraing et au PS d'Ougrée d'effectuer immédiatement le remboursement à la ville des sommes reçues indument, à savoir un total de 6000€.

Les conseillers communaux et la coprésidence d'Ecolo Seraing.